

CTSD du 17 février, déclaration de l'Unsa-éducation

M l'inspecteur,

Avant de venir sur la question de la carte scolaire, deux questions :

- Le SE-Unsa demande, depuis plusieurs années, **la création de postes de TRS** sur l'ensemble du département. Cette mesure est «neutre» en poste (elle ne coûte rien) mais permet l'affectation des personnels dans de meilleures conditions et de façon pérenne. Nous voudrions (enfin) une réponse positive à ce sujet.

- Sur la question des rythmes scolaires,

Depuis la rentrée 2013, nous savons que les horaires sont fixés pour trois ans. Les conseils d'écoles doivent donc, à nouveau, se prononcer cette année pour la rentrée 2016. Jusque-là rien de nouveau.

Comment expliquez-vous votre circulaire (mi-janvier 2016) qui nous impose une réunion du conseil d'école dans les deux semaines suivantes ?

Vous savez que ce sujet peut être une question sensible.

Vous savez que les dates de nos conseils d'écoles sont fixées depuis longtemps. Vous savez qu'il n'y a aucune urgence à cette question qui sera discutée lors des instances en juin (surtout pour les écoles qui n'ont pas de transports scolaires). Nous savons que nos avis sont rarement écoutés, voire qu'ils sont orientés (Par exemple, lorsqu'un IEN écrit aux écoles, en gras dans le texte : « je vous demande d'éviter autant que faire se peut tout changement d'horaire »).

Alors pourquoi cette injonction inutile ?

Sur les questions de carte scolaire.

Pour préparer la rentrée 2016, vous aurez **190 postes** supplémentaires pour le département.

Enfin, cette année, le taux d'encadrement va s'améliorer, un peu.

Après les régressions permanentes de la législature précédente, la majorité actuelle n'a pas « réparé » la casse précédente. En effet, la hausse démographique du département a systématiquement absorbée les dotations supplémentaires.

En quelques chiffres :

- Pour 2016, l'accueil des élèves supplémentaires nécessite environ 120 postes.
- Vous en avez 70 de plus alors qu'il en faudrait environ 250 pour revenir à la situation « d'avant Sarkozy ». **Il manque encore 180 postes.**

Et encore 50 de plus, si vous décidiez de re-scolariser les enfants de **moins de trois ans.**

(A ce sujet, des moins de trois ans, le document départemental « cadre » pour la maternelle propose une réécriture malicieuse, mais fautive de l'article 113-1 du code de l'éducation.

Etrangement, la rédaction de ce préambule « cadre » avec la pratique du département sur la carte scolaire, mais elle est fautive.

Fermons la parenthèse).

Et, nous n'oublions ni **les Rased** pour lesquels il n'y a pas de mesures, ni **les décharges de direction** supplémentaires...

**Cette dotation est un début de « réparation »,
Mais trop faible face à l'ampleur du problème.**

Début de réparation, puisque vous prévoyez 49 postes « hors la classe »
(dont 25 postes de remplaçants, 8 Ulis...)

Ces avancées - qui valident d'ailleurs nos demandes et nos alertes depuis plusieurs années - ces avancées sont trop faibles.

Un exemple : vous chiffrez vous-même le manque de remplaçants à « une cinquantaine ».

Début de réparation, mais pas en classe, puisque les seuils ne changent pas.

Un exemple flagrant : les effectifs en maternelle.

Dans les documents préparatoires, après les ouvertures prévues, il reste 60 écoles maternelles qui ont une moyenne supérieure ou égale à 30.

Plus de 30 de moyenne.

Aucune dans le Gers, aucune dans le Tarn-et-Garonne, aucune dans le Tarn, aucune dans l'Ariège... Et 60 écoles dans la Haute-Garonne.

Pourquoi les élèves de notre département devraient-ils être plus dans leur classe que leurs voisins ?

(En disant « plus », nous ne parlons pas des ATSEMs qui sont de moins en moins. Mais cela, vous nous l'avez dit lors des instances précédentes, « ne vous concerne pas »...)

Le document préparatoire propose l'utilisation de 90 postes. Il vous reste donc 100 postes à attribuer.

Pour le SE-Unsa, la création de plus de postes de remplaçants et des ouvertures dans les écoles maternelles sont incontournables.

Toujours sur la carte scolaire, plusieurs questions :

Lors de la rentrée 2015, **les écoles de REP n'avaient pas toutes le même « seuil ».**

Cette anomalie (qui vous aviez annoncé « temporaire ») devait disparaître. Les documents semblent montrer que non.

Pour le SE-Unsa, il serait absolument illogique de maintenir plusieurs seuils

Autre question, toujours en REP :

Tous les collègues en REP + ont droit à **une pondération ?**

Nous ne voyons aucune mesure dans le document qui permette l'application de ce droit pour tous ?

Et la dernière : En 2015, vous vous étiez engagé à ne pas **faire de fermeture** en septembre. C'était une bonne chose.

Que ferez-vous pour la rentrée 2016 ?